

**CHARTE DE BON USAGE DE L'INFORMATIQUE
ET DES RESEAUX RENATER
POUR LES RESIDENTS DES CITES UNIVERSITAIRES
DU CROUS DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES**

BON USAGE DU RESEAU RENATER

La présente charte a pour objet de définir les conditions d'accès et les règles d'utilisation des outils informatiques et de l'accès à Internet mis à la disposition des utilisateurs par le CROUS de l'Académie de Versailles.

Des cités du CROUS de l'Académie de Versailles sont connectées au réseau RENATER (Réseau National de télécommunications pour la Technologie, l'Enseignement et la Recherche) à une communauté d'utilisateurs travaillant dans le domaine de l'éducation, de la culture, de la recherche et de la technologie.

Le réseau RENATER a pour objet de ne véhiculer que le trafic engendré par ces activités de recherche, de développement technologique et d'éducation.

Les ressources informatiques et les services Internet du CROUS de l'Académie de Versailles sont mis à la disposition des utilisateurs à des fins d'enseignement, de culture, de recherche et de diffusion d'informations scientifiques et pédagogiques.

Etant donné qu'un réseau est caractérisé par l'interdépendance de ses utilisateurs, un trouble ou acte malveillant peut atteindre toute la communauté. Pour le bon fonctionnement du réseau et le respect de ses utilisateurs, le CROUS de l'Académie de Versailles souscrit à un code de bonne conduite à respecter en matière d'utilisation d'Internet.

Pour accéder aux services de RENATER, les utilisateurs doivent s'engager sur les termes de la présente charte.

I. Principes à respecter

1. Finalité de l'utilisation

L'accès aux moyens informatiques et à l'Internet est strictement personnel et inaccessibles. Cet accès est à des fins pédagogiques, à savoir enseignement, recherche, développements techniques, transfert de technologies, diffusion d'informations scientifiques, techniques et culturelles, expérimentations de nouveaux services présentant un caractère d'innovation technique.

A ce titre, est interdite toute utilisation des ressources informatiques et d'Internet via RENATER à des fins commerciales, personnelles (autres que dans le cadre d'activités de formation, de culture ou de recherche), ou à des fins ludiques (jeux multimédia « en réseau » ou autres).

L'utilisateur ne peut, en aucun cas, donner accès à titre commercial ou non, rémunéré ou non, au réseau RENATER à des tiers.

2. Utilisation loyale du réseau

Toute opération offerte au public, sous quelque dénomination que ce soit, pour faire naître l'espérance d'un gain qui serait acquis par la voie du sort, notamment les loteries, est strictement interdite.

Tout utilisateur est responsable de l'utilisation rationnelle des ressources du réseau auquel il a accès de manière à éviter toute consommation abusive ou détournée de ces ressources.

Plus particulièrement, il doit :

- s'abstenir de toute utilisation malveillante destinée à perturber ou porter atteinte au réseau auquel il a accès,
- utiliser de manière loyale le réseau en évitant de créer ou de générer des données ayant pour effet la saturation du réseau ou encore épuiser les ressources de ses équipements,
- appliquer les recommandations de sécurité du CROUS de l'Académie de Versailles qui permet le raccordement,
- signaler toute tentative de violation de son compte ou d'intrusion sur ses équipements.

3. Licéité du contenu échangé

a. Respect du droit à la propriété « intellectuelle »

Les données diffusées sur Internet doivent avoir été obtenues licitement et ne pas porter atteinte au droit des tiers.

L'utilisateur des ressources informatiques et d'Internet doit veiller au respect du droit de propriété d'autrui. Plus particulièrement :

- l'utilisation des logiciels sur le réseau ou sur des machines indépendantes s'effectue dans le respect des termes de la licence d'utilisation,
- il s'interdit la reproduction des logiciels commerciaux autre que pour l'établissement d'une copie de sauvegarde,
- il respecte les droits de propriété intellectuelle sur des oeuvres protégées (livres, logos, pièces musicales, images, logiciels...), qui font interdiction d'utiliser, de reproduire et d'exploiter ces oeuvres sans l'autorisation de l'auteur ou du titulaire des droits.

b. Respect du droit des personnes

Il est interdit à tout utilisateur de porter atteinte à la vie privée d'autrui par un procédé quelconque et notamment par la transmission sans son consentement de son image ou de ses écrits diffusés à titre confidentiel ou privé.

De manière générale, l'utilisateur veille au respect de la personnalité, de l'intimité et de la vie privée d'autrui, y compris des mineurs.

c. Respect de l'ordre public

RENATER ne saurait être un vecteur de la provocation et, à ce titre, l'utilisateur agit dans le respect de l'ordre public et s'interdit notamment toute provocation à un acte malveillant de quelque nature que ce soit (trouble à l'ordre public, incitation au racisme, incitation au terrorisme, incitation au suicide, atteinte aux bonnes moeurs) ou toute diffusion de message à caractère violent de nature à porter atteinte à la dignité humaine.

4. Confidentialité

L'utilisateur respecte les contenus à caractère confidentiel et s'engage particulièrement :

- à ne pas lire, copier, divulguer ou modifier les fichiers d'un autre utilisateur sans y avoir été explicitement autorisé par son propriétaire ou son auteur,
- à ne pas intercepter les communications entre tiers.

II. Sanctions encourues

L'utilisateur qui enfreint une des règles énoncées dans la présente charte encourt d'éventuelles sanctions disciplinaires et la suppression de son accès aux ressources RENATER.

Par ailleurs, il peut faire l'objet de poursuites pénales.

ENGAGEMENT PERSONNEL DE L'UTILISATEUR

Je soussigné

demeurant à

déclare avoir pris connaissance des dispositions de la présente charte et m'engage à les respecter.

Dans le cas contraire je ne pourrai pas m'opposer à la suppression de mon accès à RENATER.

A _____, le

Signature